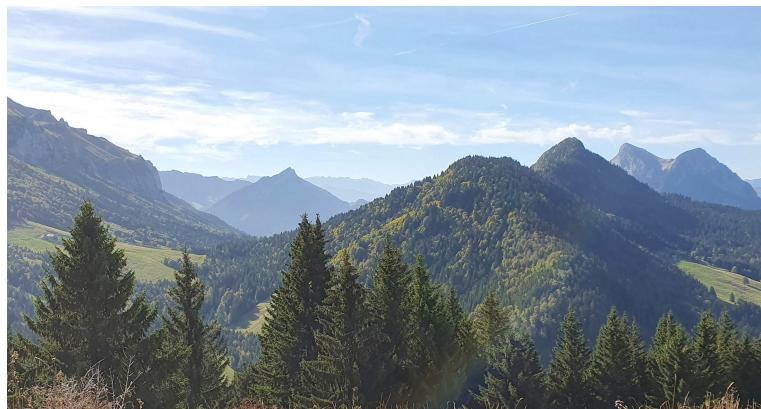




Lettre d'information n°146 juin 2025



CHAMBERY & AIX-LES-BAINS

Successions : attention aux délais

La déclaration doit être fournie aux services fiscaux dans les 6 mois du décès. Elle doit le plus souvent être rédigée par un notaire, mais les héritiers en sont les seuls responsables. En cas de retard les pénalités sont immédiates et les intérêts de retard sont applicables. Restez vigilants en sachant que les successions générant des droits sont particulièrement surveillées par le fisc.

Non le chauffage au bois ne sera pas interdit

Cette rumeur très à la mode résulte d'une interprétation erronée d'un projet de règlement européen prévoyant que les nouveaux appareils répondent à des normes renforcées pour limiter les émissions de particules fines. Il est important de rappeler que la qualité du bois et le sérieux de l'entretien des installations sont primordiales tant pour la qualité de l'air que pour l'efficacité calorique.

Vélos et trottinettes interdits sur les passages piétons ?

La législation traite de manière différentes les trottinettes électriques et les vélos. De manière générale seuls les piétons disposent d'une priorité totale. Tout autre usager de transport peut voir sa responsabilité engagée, victime ou auteur. La traversée doit s'effectuer matériel à la main.

Moteurs pur Tech et voitures d'occasion : perdants-perdants

Les possesseurs de voitures équipées de ce moteur de Stellantis, même avec un remplacement de la courroie de distribution, éprouvent de grosses difficultés pour les revendre, l'acheteur craignant une détérioration invisible du moteur. Les sacrifices financiers ne suffisent pas puisque nombreux de professionnels refusent toute reprise. Reste aux propriétaires la résignation ou l'action de groupe.

Les comparateurs privés pour le gaz et l'électricité dans le collimateur

Depuis la multiplication des offres de fourniture de gaz et d'électricité, de nombreux comparateurs apparaissent sur internet. Beaucoup sont en fait liés aux fournisseurs et vous incitent à venir chez eux. L'UFC-QC présente son propre comparateur en toute indépendance. Le médiateur national de l'énergie donne une indication officielle. Un conseil : méfiez-vous des tarifs variables.

Pots de yaourt en polystyrène : après la poubelle jaune, le recyclage ?

Nous sommes habitués à pratiquer le tri sélectif pour tous les emballages même sales. Le polystyrène, emballage plastique le plus courant, est pratique, léger, peu cher, mais polluant et difficile à recycler pour le même usage. Une vraie filière basée sur une usine belge est présentée sous le sigle «#TriTonPot». Certains proposent d'autres pratiques plus durables pour l'environnement.

Vous êtes agacés par les bouchons captifs de leur bouteille ?

Oui mais ils finiront moins souvent dans la nature... ou dans le ventre des poissons. Grâce à cette mesure, leur recyclage, associé à celui des bouteilles, s'est amélioré. Il est toujours possible de déposer les bouchons arrachés aux bouteilles pour aider les personnes en situation de handicap.

Sécurité des paiements : tout savoir sur l'authentification forte

Ce système [dit aussi "double authentification"](#) mis en place par les banques permet de sécuriser les transferts d'argent entre comptes bancaires. Un débit sur votre compte ne peut être réalisé qu'après échange numérique de codes dont vous seule avez la connaissance. Il est impératif de ne [jamais communiquer ces codes](#) après une demande orale quel que soit l'interlocuteur, même si c'est un représentant de votre banque.

Six « trucs » utilisés par les sites internet pour vous gruger

[Les pratiques de dark patterns](#) des sites de commerce en ligne vous incitent à payer des biens ou des services que vous ne souhaitez pas. Elles rendent difficile l'annulation des fausses demandes, elles soutirent des informations personnelles. Les législations françaises et européennes peinent à réduire ces pratiques. Pièges principaux à éviter : l'inattention aux détails, le sentiment d'urgence, la lassitude.

Les enfants aussi sont exposés aux arnaques financières

La Fédération bancaire française a publié les résultats de son baromètre sur l'éducation financière et budgétaire des enfants âgés de 8 à 14 ans : s'ils épargnent plus qu'ils ne dépensent leur argent de poche (35 euros mensuels en moyenne), l'enquête a montré qu'un tiers des enfants sont exposés aux arnaques [surtout les 13-14 ans](#), cibles de tentatives d'arnaque par SMS ou messagerie instantanée.

Ne vous laissez pas tenter par les cryptomonnaies

Une [cryptomonnaie](#) est une monnaie virtuelle, non régulée par les États et les banques centrales. Il existe des milliers de cryptomonnaies dans le monde (la plus connue est le bitcoin). [L'investissement en « cryptos »](#) est cependant risqué : complexité, forte volatilité, approches frauduleuses, piratages informatiques, aucune garantie de la part des banques. Attention également : à la moindre erreur ou oubli de code, les « cryptos » achetées seraient définitivement perdues. Non spécialistes s'abstenir !

Nous payons de moins en moins en argent liquide

L'utilisation d'espèces pour nos achats recule inexorablement (-1 % par an environ), et ce au profit des divers outils dématérialisés que les banques nous proposent (cartes bancaires, smartphones, virements...). Mais nous sommes encore [loin de leur disparition](#) puisque 60 % des achats les utilisent encore et que 80 % des français disent refuser cette perspective.

La numérisation des documents d'identité progresse

Il suffit de faire une demande de « renouvellement pour identité numérique » et les données de votre nouvelle carte d'identité rejoindront vos autres documents dématérialisés dans l'espace [« France identité »](#). Pour l'obtenir il vous faudra, depuis le [site ANTS](#), faire une pré demande puis [laissez vous guider](#). Vous pouvez obtenir aussi votre permis de conduire et [votre carte vitale](#) sous forme numérique.

Obligation d'individualiser les consommations d'énergie dans les copropriétés

La loi ELAN de 2018 rend obligatoire [l'individualisation des frais de chauffage](#) dans les copropriétés dont la consommation dépasse 80 kWh/m²/an, avec quelques exceptions (peu nombreuses). Celles qui ne s'y conforment pas peuvent être sanctionnées, mais surtout celles qui s'y conforment constatent une diminution notable de ce poste de charges : les occupants deviennent plus vigilants.

Peut-on refuser le remplacement d'un médicament par un générique en pharmacie ?

Oui, mais ... si votre médecin n'a pas écrit sur l'ordonnance [« non substituable »](#), vous pouvez vous voir refuser le tiers-payant : vous devrez régler et vous faire rembourser avec une feuille de maladie ce qui rallonge le délai de prise en charge. En outre, si le prix de ce médicament est supérieur à celui de son générique, le surcoût sera à votre charge. Veillez bien à convenir, avec votre médecin, de l'ajout de la mention « non-substituable » si le générique vous pose des problèmes justifiés.